



PROJET PÉDAGOGIQUE

ANNÉES 2025 / 2028



«Il n'y a jamais d'échec, il n'y a que des expériences» - Michel Claeys Bouuaert

Mairie
Place de la Flette - 69510 Soucieu-en-Jarrest
Tél. : 04 78 05 26 33
Mail : contact@soucieu-en-jarrest.fr



Mr Soucieu
en jarrest

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION	3
1.1	Quelle différence entre le projet pédagogique et le Projet Educatif de Territoire ?	3
1.2	A quoi sert le projet pédagogique ?	3
1.3	Qui peut le consulter ?	3
1.4	La commune	3
2	LES VALEURS ÉDUCATIVES ET LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES	4
2.1	Les valeurs éducatives	4
2.2	Les objectifs généraux et orientation éducative du PEDT	4
2.3	Méthode pédagogique	4
2.4	Les axes d'action	5
3	LE ROLE DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE	6
3.1	Les responsables du pôle enfance	6
3.2	Rôles des animateurs	6
3.3	Les règles de vie	7
4	LES MOYENS DE MISES EN OEUVRE	8
4.1	Les moyens humains	8
4.2	Les différents lieux et locaux périscolaires	10
4.3	Les activités proposées et l'aménagement des espaces	10
5	LE FONCTIONNEMENT DES TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	12
5.1	Descriptif des accueils périscolaires et le public accueilli	12
5.2	Les différents temps d'accueils et le public accueilli (matin, midi, soir et étude)	12
5.3	Les objectifs généraux de l'accueil inclusif	16
6	HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET RÈGLEMENTATION	17
6.1	Hygiène et sécurité	17
6.2	Règlementation	18
7	DES TEMPS DE PROFESSIONALISATION	20
7.1	Les formations	20
7.2	Les réunions	20
7.3	Les évaluations	21
8	LE CONSEIL MUNICIPAL	21
8.1	Le Conseil Municipal des Enfants (CME)	21
8.2	Vers le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)	22



1 PRÉSENTATION

1.1 Quelle différence entre le projet pédagogique et le Projet Educatif de Territoire ?

Le Projet Pédagogique est opérationnel, il indique les moyens mis en œuvre sur le terrain (*options pédagogiques et choix méthodologiques*) alors que le **Projet Éducatif de Territoire** pointe le but à atteindre (*valeurs et intentions éducatives*).

1.2 A quoi sert le projet pédagogique ?

Un projet pédagogique est un document rédigé pour une période de 3 ans. C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants, donnant du sens aux activités proposées et à la vie quotidienne. Il diffère en fonction des locaux, de l'environnement, du public, mais surtout des personnes qui le font vivre.

Le projet pédagogique est élaboré par les responsables du service périscolaire en lien avec les animateurs. Il engage l'équipe à accomplir certaines actions afin de répondre aux orientations en lien avec le Projet Educatif De Territoire intercommunal.

1.3 Qui peut le consulter ?

Ce document est consultable par tous : parents, équipe, partenaires....
Il peut être téléchargé sur le site internet de la mairie de Soucieu-en-Jarrest.

1.4 La commune

La commune de Soucieu-en-Jarrest est une commune de 4730 habitants. Elle est située au Sud-Ouest de Lyon. C'est une commune semi-rurale qui fait partie de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO).

La commune affiche une volonté de répondre aux exigences de l'agenda 21 labélisé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, basé sur les 3 grands principes du développement durable touchant à l'environnement, au social et à l'économique.



Les 16 Communes de la Communauté de Commune Du Pays Mornantais (COPAMO)



2 LES VALEURS ÉDUCATIVES ET LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

2.1 Les valeurs éducatives

- **Liberté** : considérer les enfants comme des acteurs à part entière, permettre aux enfants d'apprendre par l'expérience, accompagner les enfants vers leur émancipation, leur choix d'avenir, ce qui leur tient à cœur.
- **Égalité** : favoriser les échanges entre des publics différents dans les actions proposées (mixité, classes sociales, milieu rural/urbain, autres cultures...), permettre aux enfants un égal accès aux activités culturelles et sportives, tenir compte des caractéristiques spécifiques des enfants ou des groupes afin de permettre l'égalité de tous.
- **Fraternité** : encourager les relations intergénérationnelles, les rencontres entre pairs, apprendre à coopérer, s'impliquer, « faire ensemble », favoriser les actions qui impliquent la solidarité et les liens.
- **Le vivre ensemble** : importance de la qualité des discussions avec les enfants comme au moment de l'apprentissage du débat (se positionner, se confronter, négocier...), à prendre du recul, de valoriser et de partager des expériences d'engagement, partager les responsabilités éducatives, l'autonomie, permettre la découverte d'un environnement différent, la connaissance du monde, encourager les idées, la créativité, l'initiative, privilégier les projets à dimension sociale, culturelle, humanitaire et écologique.
- **Citoyenneté** : permettre aux enfants de s'approprier leurs droits et leurs devoirs, d'apprendre le « vivre ensemble ».
- **Bien être** : protéger la santé, la dignité et l'équilibre affectif des enfants (écoute, estime de soi, faire confiance, prévenir les risques, se soigner...), privilégier la qualité dans la relation avec les enfants et les partenaires.

2.2 Les objectifs généraux et orientation éducative du PEDT

- L'épanouissement de l'enfant
- L'intégration sociale
- La réussite scolaire
- La cohérence éducative

Par la mise en place du PEDT, la commune souhaite une meilleure prise en compte des contraintes imposées aux enfants dans leurs rythmes de vie en créant les meilleures conditions pour le développement de l'enfant.

Le périscolaire est un endroit enrichissant dans la mesure où se rencontrent des enfants d'âges, de cultures, de milieux et d'origines diverses. Il est important de faire de ces différences un apport mutuel de connaissances, de compétences, et non de discrimination.

Dans un cadre de vie aménagé et sécurisé, l'enfant peut alors vivre ces temps de loisirs pleinement en participant à la prise de décision et à la vie collective du groupe.

La commune souhaite garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire et notamment avec les projets d'école.

Par ailleurs, la demande d'initiation et d'ouverture vers des activités variées doit permettre un meilleur maillage entre l'école, le périscolaire et le tissu associatif.

2.3 Méthode pédagogique



Les activités et les projets se doivent d'utiliser comme moyen de médiation le jeu. Le jeu est un espace intermédiaire permettant de découvrir et d'apprendre par le plaisir. L'enfant est actif et construit ses savoirs. C'est un facteur de socialisation favorisant l'ouverture sur le monde.

Il permet d'utiliser son imaginaire afin de s'adapter à son environnement et de construire sa personnalité (*s'affirmer de plus en plus face aux autres, forger son identité*). Ainsi tous les projets et activités proposés s'articulent autour de supports ludiques facilitant l'intervention auprès du public.

Le projet d'animation est l'occasion de créer un espace de discussion avec l'ensemble de l'équipe. Notre objectif est de dynamiser et fédérer autour de valeurs et d'une organisation commune. Les pistes de réflexions, les décisions et les points d'amélioration sont pris lors des réunions d'équipe.

Le Projet Pédagogique est un travail collaboratif. Il doit être requestionné régulièrement, enrichi des expériences et nourri d'outils par les animateurs.

2.4 Les axes d'action

L'expression et la communication : *Le service enfance-jeunesse s'attachera à rendre les informations cohérentes, accessibles et lisibles en prenant en compte la parole des enfants afin de leur proposer des outils et services adaptés qui leur permettront de s'informer, de s'exprimer et de prendre part.*

Une citoyenneté active : *Il s'agira de permettre aux enfants d'aller plus loin dans l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté en leur donnant le goût et le sens de l'engagement. Le service enfance-jeunesse s'attachera à véhiculer une image positive et à renforcer la confiance qui manque parfois entre les générations.*

L'Éducation à l'environnement : *C'est un enjeu majeur de la société que d'éduquer les futurs écocitoyens à leurs droits et devoirs. Mais il s'agit également d'ancrer durablement certaines pratiques quotidiennes de respect de l'environnement dans les comportements de tous. Pour cela, les actions devront sensibiliser le public de manière ludique et variée tout au long de l'année.*

L'ouverture au monde et aux autres par la culture et les projets : *Il s'agira de favoriser les expérimentations en soutenant les initiatives, en valorisant les talents et la créativité tout en accompagnant les projets et les activités.*



3 LE RÔLE DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

3.1 Les responsables du pôle enfance

La responsable du pôle enfance et ses deux adjoints sont garants de la vie quotidienne, financière, humaine, pédagogique et administrative :

❖ **Auprès des Familles :**

- Garant du cadre : règlement intérieur, règles de fonctionnement, sécurité
- Participe à la mise en place de la communication aux familles, assure la diffusion d'informations
- Sont disponibles et à l'écoute

❖ **Auprès des animateurs :**

- Rôle formateur : repérer les besoins de formation, assure le suivi des équipes, guider, accompagner, encourager
- Fixe le cadre de travail
- Met en place les moyens d'évaluation
- Coordonne et anime l'équipe
- Garant du projet pédagogique
- Mobilise et rend disponible les moyens nécessaires aux projets d'animation

❖ **Auprès des enfants :**

- Garant de la sécurité morale, physique, sanitaire et affective
- Garant du cadre : règlement intérieur, règles de fonctionnement
- Garant de choix d'activités variées et adaptées

6

3.2 Rôles des animateurs

Les animateurs mettent en œuvre le projet pédagogique du périscolaire et donnent du sens à leurs actions à travers des projets d'animations et d'activités. Différentes propositions sont organisées pour répondre aux besoins des enfants en fonction de leurs rythmes et sont basées sur une pédagogie active et ludique.

❖ **Auprès des familles :**

- Garant du cadre : règlement intérieur
- Participe à la mise en place de la communication aux familles, assure la diffusion des activités (*affiches*)
- Valorise les réalisations des enfants
- Est disponible pour les familles

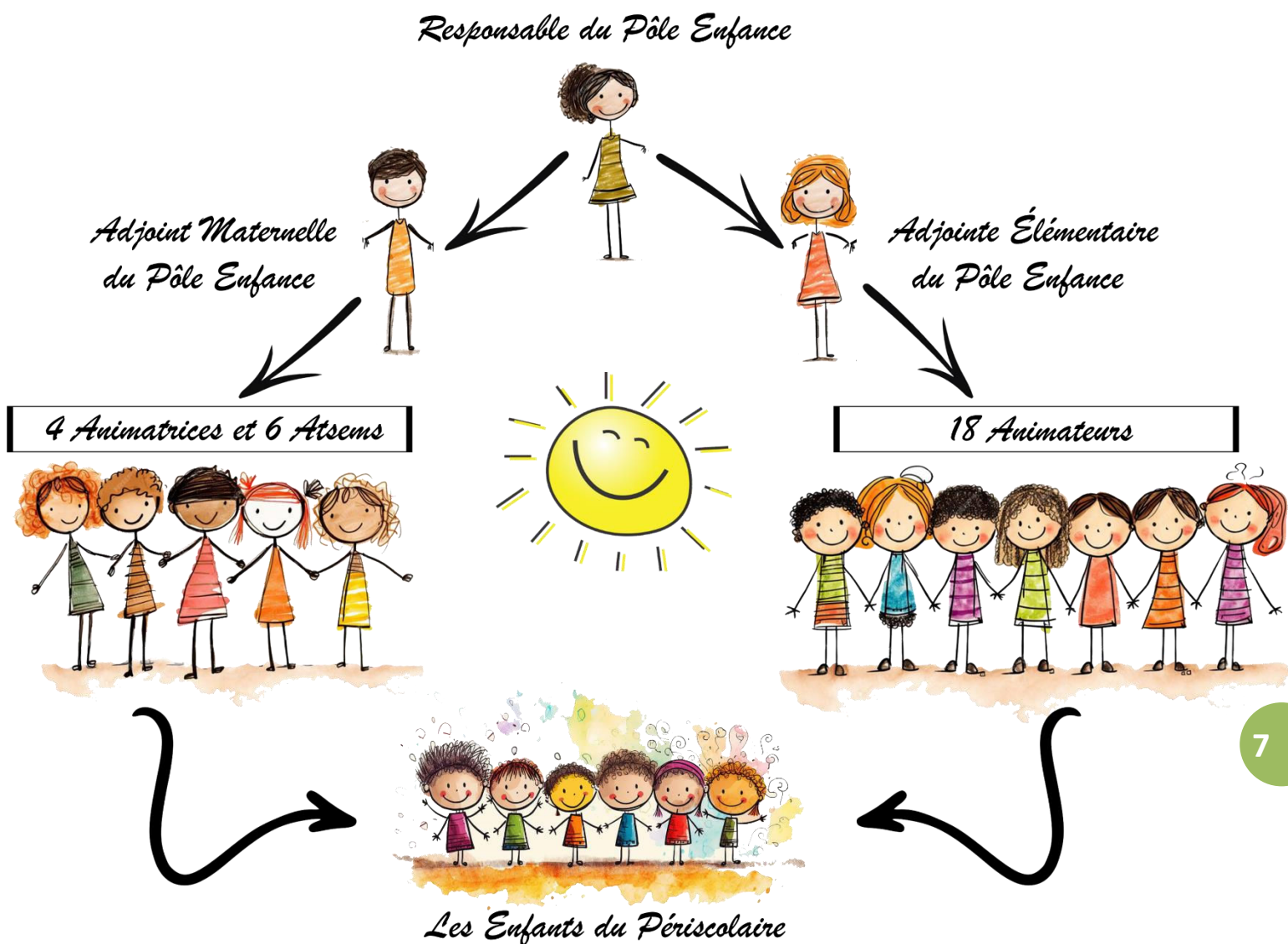
❖ **Auprès des animateurs :**

- Participe à la réflexion de l'équipe en partageant ses idées, ses expériences
- Est force de proposition
- Participe à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Participe à l'élaboration du projet de fonctionnement

❖ **Auprès des enfants :**

- Assure la sécurité morale, physique, sanitaire et affective
- Favorise l'expression des enfants avec des outils ludiques
- Anime la vie quotidienne
- Crée et met en place des projets d'animation





3.3 Les règles de vie

Les adultes entretiennent une attitude bienveillante et les relations entretenues avec les enfants doivent être un signe d'un respect mutuel. Il est impératif d'éviter les rapports de force et les cris pour rétablir le calme. L'accent est mis sur les comportements positifs en valorisant les enfants qui respectent les règles de la vie en collectivité.

Les membres de l'équipe sont « acteurs » dans l'élaboration et la mise en application des règles de bonne conduite à tenir. Une cohérence des adultes vis-à-vis des consignes est primordiale afin de permettre à l'enfant d'acquérir des règles de savoir vivre et de citoyenneté dans une relation de confiance à l'adulte.

Les agents exercent un équilibre entre la gestion collective du groupe et les besoins individuels des enfants. Ils veillent à ce que les sanctions aient un caractère éducatif et de réparation, ce qui permettra à l'enfant de réfléchir à son comportement et de mieux intégrer les règles de vie. Le fait de « sanctionner » permet également de savoir donner des limites à la fois contenantantes et sécurisantes.



4 LES MOYENS DE MISES EN OEUVRE

4.1 Les moyens humains

Une responsable du Pôle Enfance :

- Elaborer, mettre en place et organiser l'ensemble des temps périscolaires, les projets du service et les projets municipaux liés à l'enfance-jeunesse et aux actions éducatives (*exemples : CME-CMJ*)
- Elaborer et s'appuyer sur les documents du service (*projet éducatif-pédagogique, notes de service, règlements intérieurs, chartes, guide des bonnes pratiques*)
- Veiller au bon déroulement des différents temps, au contrôle des effectifs, au respect de la réglementation
- Être garant du respect des règles d'hygiène et de sécurité de l'accueil périscolaire
- Assurer la gestion de l'équipement pédagogique, administratif, budgétaire du service
- Proposer un plan de formation et avoir un « rôle formateur » auprès de l'équipe
- Favoriser la communication, soutenir les valeurs et les projets du service, ainsi que la transmission des informations
- Assurer le lien entre les parents, l'école, les agents, les élus et la municipalité
- Travailler avec les différents partenaires, institutions, financeurs et associations

Une assistante administrative :

- Tenir à jour et centraliser les données du logiciel de réservation et de comptage
- Gérer les dossiers et les inscriptions des familles
- Facturer et encaisser les règlements des services rendus
- Assurer l'accueil physique, téléphonique et répondre aux mails du pôle enfance-jeunesse
- Gérer les commandes auprès des prestataires (*goûters et repas*)
- Impressions des feuilles de présence et des menus
- Effectuer le suivi de présences des enfants inscrits au périscolaire maternelle et élémentaire

Deux adjoints à la responsable du pôle enfance :

- Coordonner et faire respecter les différents projets (*animation, éducatif, pédagogique*)
- Animer, conseiller et soutenir les membres de l'équipe (*agents d'animation, ATSEM*) en cas de difficultés
- Organiser, faciliter et fluidifier les différents temps d'accueil
- Centraliser et passer les commandes de matériel pédagogique
- Encadrer et animer l'équipe et éventuellement remplacer les agents d'animation
- Garantir la sécurité et l'hygiène des enfants et s'assurer du respect des règles de vie en collectivité
- Favoriser les relations entre l'équipe, les enfants, l'école, les familles
- Transmettre les informations utiles à l'ensemble de l'équipe pédagogique et au responsable du pôle enfance-jeunesse
- Assurer un soutien administratif et logistique du Pôle Enfance-jeunesse



Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) :

- Assurer l'encadrement et la surveillance des enfants lors des temps scolaires et pauses méridiennes,
- Assister et aider le personnel enseignant
- Encadrer et accompagner l'enfant : être bienveillant envers l'enfant et privilégier l'écoute, valoriser les comportements positifs, privilégier l'entraide et l'autonomie
- Garantir la sécurité et l'hygiène des enfants
- Connaître les caractéristiques du public accueilli en termes de besoins, capacités, compétences
- Appliquer les différents protocoles, les règlements intérieurs, les PAI, et signaler à la hiérarchie tout incident
- Respecter et prendre soin du matériel et de son environnement
- Garantir l'entretien et l'hygiène des locaux et du matériel
- Assurer le lien entre la famille et l'école
- Transmettre les informations utiles à l'ensemble de l'équipe pédagogique

Les agents d'animation :

- Assurer l'encadrement et la surveillance des enfants lors des temps périscolaires-cantine
- Effectuer le suivi de présences des enfants inscrits au périscolaire ou à la cantine
- Encadrer et accompagner les enfants : être bienveillant envers l'enfant et privilégier l'écoute, valoriser les comportements positifs, privilégier l'entraide et l'autonomie
- Garantir la sécurité, l'hygiène des enfants accueillis
- Connaître les caractéristiques du public accueilli en termes de besoins, capacités, compétences
- Appliquer les différents protocoles, les règlements intérieurs, les PAI, et signaler à la hiérarchie tout incident
- Respecter et prendre soin du matériel et de son environnement
- Transmettre les informations utiles à l'ensemble de l'équipe pédagogique
- Proposer, animer les temps de vie de l'enfant
- S'assurer du respect des règles de vie en collectivité
- Assurer le rangement, l'ouverture et fermeture des locaux
- Accueillir et assurer le lien entre la famille et l'école
- Assurer la traversée des rues devant les écoles et la gestion du local à vélo en cas de nécessité de service

Des qualités relationnelles avec le public et les membres de l'équipe sont nécessaires :

- Être ponctuel
- Faire preuve de bon sens
- S'adapter et anticiper
- Apporter son dynamisme et son énergie lors d'encadrement d'activités (*prise d'initiative*)
- Respecter les autres et avoir une approche positive
- Savoir se remettre en question
- Être attentif à sa posture professionnelle

(prendre en compte l'image que je renvoie aux enfants, parents et agents de la commune)



4.2 Les différents lieux et locaux périscolaires

Le « Péri des Kids haut et bas » et « Les Pimpinaudes », servent d'accueil le matin et le soir aux enfants des écoles publiques de la maternelle et de l'élémentaire.

Les activités du temps méridien se déroulent dans différents lieux :

❖ Pour les maternelles :

- Les Pimpinaudes
- La salle d'évolution (école)
- Les cours de l'école maternelle
- L'amphithéâtre

❖ Pour les élémentaires :

- Le Péri des kids haut et bas
- L'espace jeune / Dojo
- Le pré de l'école maternelle
- Les cours d'écoles (*Tilleuls et Platanes*)
- L'espace part'âges
- La bibliothèque municipale au besoin

Le repas du midi de l'ensemble des enfants scolarisés aux écoles « des Chadrillons » et « Saint Julien » est prévue au « Resto des petits gourmands ».

10

4.3 Les activités proposées et l'aménagement des espaces

Les activités proposées

Le périscolaire prend en charge son matériel pédagogique, sportif/culturel et l'équipe s'engage à rendre les locaux rangés et propres. Lorsque du matériel vient à manquer, les utilisateurs devront le communiquer afin de réapprovisionner le stock.

La responsable du pôle enfance et ses adjoints restent très attentifs aux besoins et envies de leurs agents d'animation dans le respect de bienveillance et de sécurité pour les enfants.

Une grande liberté dans le choix d'activités proposées est laissée aux animateurs.

Dans ce sens, nous poussons les animateurs à diversifier leurs projets d'animation et à se préparer en amont.

Un bilan de fin de projet d'animation est systématiquement mis en place à la demande des responsables afin d'évaluer de façon qualitative les activités proposées.

Une réflexion sur des projets en relation avec les associations locales, les projets intergénérationnels et sur l'intégration des personnes porteuses de handicap sont aussi envisagées.

Un partenariat avec la ludothèque de Mornant permet d'emprunter des jeux collectifs rapides pour les élémentaires, et des malles « pédagogiques » sur différents thèmes pour les maternelles. Ces emprunts permettent de diversifier les propositions de jeux ainsi que les espaces ludiques.



L'aménagement des espaces

En 2024, une réflexion a été engagée afin d'améliorer le quotidien de tous par un aménagement des espaces dans les différents lieux d'accueils périscolaires. Pour ce fonctionnement, il est important d'identifier les zones de bruits (*espaces symboliques, babyfoot...*) et les éloigner des zones calmes (*lecture, coloriages...*) en trouvant le moyen de donner envie aux enfants de jouer et de se sentir à l'aise dans les différents espaces de jeux.

Le système **ESAR** permet le regroupement des jeux et jouets par catégories :

- Jeux d'**E**xercices (ex : *mini-golf, mini parcours, crickets, mini bowling...*)
- Jeux **S**ymboliques (ex : *restaurant, pizzeria, super marché, docteur...*)
- Jeux d'**A**ssemblages (ex : *construction avec les Kapla, les Lego, les circuits de billes...*)
- Jeux de **R**ègles (ex : *jeux de cartes, de société...*)

Ce système est reconnu, utilisé et validé internationalement par un grand nombre de structures ludiques. Il facilite le rangement, la classification, l'analyse objective des jouets, jeux de l'enfance à l'âge adulte et l'aménagement des espaces ludiques.

Selon l'espace disponible, nous pouvons étendre ou ajuster la salle afin de rajouter, un espace coloriage, un coin lecture, des jeux de mises en scènes (ex : *Playmobil, châteaux fort et chevaliers, voitures...*).



5 LE FONCTIONNEMENT DES TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

5.1 Descriptif des accueils périscolaires et le public accueilli

L'attente autour des agents d'animation repose sur 3 grands axes :

- La sécurité
- La bienveillance
- Le respect du rythme de l'enfant.

Ainsi, l'enfant n'est jamais « forcé » à faire une activité, celle-ci lui est proposée. Par ailleurs, il doit respecter les règles de vie en collectivité, prendre le réflexe de parler et de se diriger vers l'adulte référent lors d'un éventuel conflit plutôt que de taper ou d'insulter. Une alternative existe et est souvent plus judicieuse. Ces règles doivent être définies en début d'année en collaboration avec les enfants.

Les accueils périscolaires de Soucieu-en-Jarrest sont pris en charge par la commune. Celle-ci déclare les accueils auprès de la **D**élégation **R**égionale **A**cadémique à la **J**eunesse, à l'**E**ngagement et aux **S**ports (**DRAJES**) et de la Caf. Ils sont donc soumis à la réglementation des accueils de loisirs (*encadrement, activités, sorties...*). Cette habilitation est renouvelée chaque année après l'examen de la conformité de l'accueil proposé.

Les accueils périscolaires (*type R et de 4^{ème} catégorie*) fonctionnent au minimum 14 jours par an, pour une durée minimale de deux heures par journée de fonctionnement. Ces accueils ont une capacité de **278 enfants en élémentaire** et de **140 enfants en maternelle** pour un public allant de 3 à 11 ans révolus.

Les accueils respectent les règles d'organisation et d'encadrement des accueils collectifs de mineurs sans hébergement et se caractérisent par une fréquentation régulière des mineurs inscrits.

Les enfants fréquentant le périscolaire, doivent obligatoirement être scolarisés dans les écoles de la ville même si leur lieu d'habitation se situe dans les communes avoisinantes. Les enfants sont inscrits au périscolaire par leurs responsables légaux. Le public est accueilli les jours d'école, c'est-à-dire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis (*hors vacances scolaires*).

5.2 Les différents temps d'accueils et le public accueilli (matin, midi, soir et étude)

Les enfants sont accueillis sur les différents temps suivants :

- ❖ Le temps d'accueil du matin : 7h00-8h30,
- ❖ Le temps de cantine : 11h30-13h30,
- ❖ Le temps d'accueil du soir : 16h30-18h30,
- ❖ Les études : 16h30-17h45.

Les effectifs d'enfants accueillis, en moyenne, sont les suivants :

- ❖ Les accueils du matin : 60 enfants,
- ❖ La pause méridienne : 365 enfants,
- ❖ Les accueils du soir et études : 145 enfants.



Le périscolaire est fermé pendant les vacances scolaires. La possibilité sera donnée aux enfants de fréquenter la Société Publique Locale Enfance en Pays Mornantais (SPL EPM).

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation qualifiée (BAFA, Stagiaire ou équivalent) en fonction des besoins, et selon les réglementations en vigueur. Les locaux sont mis à disposition et géré par la commune de Soucieu-en-Jarrest.

➤ L'ACCUEIL DU MATIN :

Les enfants peuvent être accueillis à partir de 7h00 jusqu'à 8h15. L'arrivée des enfants se fait de façon échelonnée. Ainsi, la facturation se fait en 3 plages horaires :

- 7h-8h30
- 7h30-8h30
- 8h-8h30

L'objectif est d'accueillir les enfants en proposant un « espace de transition » entre le domicile familial et l'école par le biais d'activités calmes et de détente tout en rassurant ceux qui en ont besoin lors de la séparation avec leurs parents.

Chaque enfant doit pouvoir choisir en souplesse son activité et pouvoir s'isoler s'il le souhaite. Des pôles de jeux leur sont proposés et non imposés (*lecture, dessins, coloriages, petites voitures, poupées, jeux de société et de construction, espace repos...*).

Les agents sont disponibles et à l'écoute afin de permettre un accueil individualisé et personnalisé. Ils peuvent jouer avec eux tout en garantissant le respect et le bien-être de chacun. Leur rôle est également d'assurer le lien avec les parents et les instituteurs afin de transmettre les d'informations nécessaires pour un meilleur suivi de l'enfant.

A 8h15, rangement « des Pimpinaudes » et du « péri des Kids bas » par les enfants et par les agents périscolaires.

A 8h20, les animateurs accompagnent les enfants jusqu'au portail pour les élémentaires et jusque dans leur classe pour les maternelles. Ils sont alors pris en charge par le corps enseignant.

➤ L'ACCUEIL DU MIDI :

L'accueil du midi s'effectue de 11h30 à 13h30. Nous accueillons près de 400 enfants regroupant les maternelles et élémentaires de l'école publique (*les Chadrillons*) et de l'école privée (*Saint Julien*). Afin de proposer un service de qualité, les enfants sont répartis en 2 services. Cela permet à un groupe d'être en activité pendant que l'autre mange au restaurant scolaire. Le temps du midi est un « temps éducatif » qui contribue à favoriser la socialisation et l'autonomie des enfants sous **deux formes** :



Le temps du repas :

Il s'intègre dans la pause méridienne durant laquelle les enfants sont pris en charge par des personnels municipaux (*animateurs et ATSEM*) dès la sortie de la classe.

C'est un moment privilégié où sera délivrée une « éducation nutritionnelle ». Sauf contre-indication médicale, il permet aux enfants de goûter et de découvrir les plats proposés, de nouvelles sensations, odeurs, goûts via une alimentation riche et variée. Le repas se compose d'une entrée, d'un plat de résistance (*végétarien, viande ou poisson, avec son accompagnement : féculent et légume*), d'un produit laitier (*yaourt ou fromage*) et d'un dessert ou d'un fruit. Les grammages et la fréquence des plats respectent les recommandations du Ministère de la Santé. L'objectif est d'inciter les enfants à goûter de tout sans jamais forcer, à découvrir la vie en collectivité et à participer au bon déroulement du repas (*les responsabiliser*).

Avant de se rendre au restaurant scolaire et après le repas, les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains. Les animateurs rappellent les règles d'hygiène car ils ont un rôle de prévention.

Dans les salles de restauration, les agents veillent à un retour au calme afin de respecter un niveau sonore convenable. L'enfant peut choisir librement ses camarades de table. En cas de nécessité, l'adulte intervient pour placer les enfants.

➤ **En élémentaire : self-service**

Les animateurs vérifient les plateaux repas en bout de ligne du self afin de s'assurer que chaque enfant prenne bien les composantes du repas.

➤ **En maternelle : service à table**

Pour des raisons pédagogiques d'éducation au goût, toutes les composantes du repas sont servies dans les assiettes (*choix dirigé*).

Pendant le repas, les agents contribuent à sensibiliser les enfants au plaisir de manger avec les autres, à la nécessité d'avoir une bonne hygiène de vie, à élargir la connaissance des aliments et à leur permettre d'acquérir de l'autonomie. Il veille à ce que ce temps puisse être un temps d'échanges et de convivialité entre enfant/enfant et enfant/adulte.

Les adultes veillent :

- ❖ Au bon déroulement du repas (*à ce que les enfants restent assis pendant toute la durée du repas, propreté de la table...*)
- ❖ A la bonne répartition de la nourriture (*quantité à donner : une seule entrée, un seul produit laitier et un seul dessert*)
- ❖ A inciter les enfants à goûter les plats
- ❖ Au respect des règles de vie en collectivité (*ex : je suis à l'écoute et je respecte la parole de mon copain*)
- ❖ A aider les enfants à se servir seuls (*ex : pain, eau, utilisation correcte des couverts en le laissant si possible couper sa viande ou des fruits, TRI sélectif, débarrassage du plateau...*)

En cas de régime alimentaire particulier, les parents d'enfants allergiques fournissent le panier repas adapté à leur enfant après la mise en place d'un PAI. Des repas sans viande sont proposés aux familles qui en font la demande au moment de l'inscription.



Le temps d'animation :

Il se situe soit en amont, soit après le repas en fonction des rotations du service. Il doit ainsi permettre à l'enfant de récupérer de sa matinée de classe et de « faire le plein d'énergie » pour son après-midi. Il est nécessaire de prendre en considération les besoins de détente, de calme mais également de dépense physique.

Les enfants se répartissent par espace. Ils peuvent choisir l'activité ou le jeu auquel ils souhaitent participer au sein du groupe ou tout simplement jouer librement. Ces temps sont encadrés et préparés par les animateurs ou intervenants extérieurs. Ils ont pour rôle de proposer une activité ou de jouer avec les enfants. L'objectif est de permettre aux enfants de se détendre et prendre du plaisir tout en découvrant des activités/jeux ludiques et conviviaux. Le personnel reste attentif aux comportements liés à l'hygiène notamment en ce qui concerne le passage aux toilettes (*chacun à leur tour*) et au lavage de mains.

Dans la cour, il est demandé aux agents de se positionner à différents endroits pour avoir une meilleure visibilité de l'ensemble des enfants. L'objectif est de pouvoir interagir avec eux et d'intervenir le plus rapidement possible sur les situations qui le demandent. Les animateurs, par définition, sont censés « animer », ce qui exclut le fait de s'asseoir dans la cour ou de se regrouper entre adultes. Une surveillance active et une proposition ludique ne peut se faire que si nous sommes nous-même acteur de ce moment. La présence d'un cadre et l'assurance du respect des règles de vie permettront de gérer plus sereinement la gestion du groupe.

Pour les animateurs, il convient d'anticiper le matériel à récupérer avant de prendre en charge les enfants et d'assurer complètement la surveillance et la sécurité de son groupe. Il est évident que celui-ci doit être rangé à sa place initiale. Le respect des locaux, et par conséquent, des personnes fait partie intégrante du travail de l'animateur (*ces locaux sont également utilisés par l'école, la SPL et les associations*).

15

En ce qui concerne les **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** sur la pause méridienne, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant pendant le temps de la séance. Il pourra s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves ou d'une activité prévue par le projet d'école.

➤ L'ACCUEIL DU SOIR

Les élémentaires ont la possibilité de s'inscrire à deux accueils différents : le périscolaire du soir ou les études surveillées.

Le périscolaire :

L'accueil est proposé de 16h30 à 18h30 au Péri des kids (*Haut et Bas*). La facturation se fait en 3 plages horaires

- 16h30-17h30
- 16h30-18h
- 16h30-18h30

Ainsi, démarre un temps de « transition » entre l'école et le domicile familial comprenant un retour au calme pour la prise du goûter (*un fruit est proposé, en plus de leur propre goûter. En revanche, les « bonbons » sont strictement interdits*).



Les objectifs sont les mêmes que pour l'accueil du matin. Les enfants sont fatigués et peu enclins à se concentrer. L'équipe doit s'adapter à la fois au besoin de « défoulement » de l'enfant et à la fatigue accumulée durant sa journée. Les discussions avec les parents seront à favoriser permettant le relais d'informations des moments vécus par l'enfant.

L'accès au portail est fermé entre 16h30 et 17h15. Cela permet d'effectuer l'appel des enfants présents, la prise du goûter convivial ainsi que le nettoyage des locaux. L'objectif est de renforcer la sécurité et d'améliorer l'encadrement des enfants accueillis.

Seuls les enfants se rendant aux associations seront accompagnés au portail par un des agents périscolaires à 17h00 afin d'être récupérés par le référent désigné (*la passation est autorisée uniquement suite à une décharge signée des parents*).

Études surveillées et post-études :

L'étude se déroule de 16h30 à 17h45, dans les salles de classe côté « Platanes ». Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs qui les récupèrent à la sortie de l'école en faisant l'appel. Un temps récréatif jusqu'à 16h45 est proposé pendant lequel ils goûtent. Il leur est proposé un fruit en complément du goûter fourni par les parents.

Durant les études, les enfants doivent être silencieux et assis à leur bureau pour travailler calmement jusqu'à 17h45. Pour cela, chaque groupe et chaque enfant disposent de son propre matériel.

Les parents viennent les chercher au portail de la cour de l'école à 17h45. Les autres qui sont inscrits au post-étude seront redirigés vers l'accueil du soir au Péri des kids pour un départ échelonné jusqu'à 18h30.

16

5.3 Les objectifs généraux de l'accueil inclusif

Pour les enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps, un protocole d'accueil sera établi en concertation avec la famille et les écoles. Ils seront dans la mesure du possible intégrés au groupe dès leur arrivée et le plus naturellement possible. En amont, sont rencontrés les parents, l'équipe médicale, l'équipe enseignante pour pouvoir adapter au mieux et optimiser les conditions d'accompagnement.

Le PEDT favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires. Il peut être l'occasion de mettre en place des activités de sensibilisation des enfants au handicap, en particulier à travers des mises en situation ludiques et sportives.

La démarche de la COPAMO vise à faire vivre au quotidien :

- La charte d'accueil et d'accessibilité
- Finaliser la mise en accessibilité des bâtiments
- Sensibiliser, former les professionnels et le tout public
- Coordonner les interventions des différents partenaires



De plus, la formation et le travail en réseau favorisent les échanges entre les professionnels, pour mieux connaître l'ensemble des acteurs intervenant autour de l'enfant :

- Afin qu'ils puissent tous être accueillis dans de bonnes conditions
- Favoriser les liens entre milieux ordinaires et protégés
- Outiller les professionnels pour diminuer progressivement les besoins de renfort de personnel
- Construire des procédures et des outils en coordination avec les différents acteurs et structures

Exemples d'objectifs opérationnels :

- Organiser des formations pour les animateurs sur l'accueil d'enfants porteurs de handicaps, avec l'association « 2 p'tits pas pour demain »
- Proposer un renfort d'animateur pour les équipes accueillant un ou plusieurs enfants.
- Entretenir un partenariat avec le DITEP de Mornant pour l'accompagnement des familles et des équipes éducatives afin d'ajuster la prise en charge de l'enfant et d'optimiser son accueil (mis en place d'outils pédagogiques, contrats et/ou fiches de réflexion, etc).

6 HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET RÈGLEMENTATION

6.1 Hygiène et sécurité

Elle est l'affaire de tous et doit être une préoccupation constante. Un point régulier est fait avec les animateurs sur les procédures en cas de **PAI** ou la mise en place d'un **PPMS**. L'accueil d'enfants suppose de vérifier en permanence que l'environnement et les comportements humains garantissent de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène. C'est pourquoi, il est important de limiter les risques et d'agir toujours dans le cadre des lois et règlements en vigueur. En tant qu'Accueil Collectif de Mineurs, le périscolaire est soumis à un certain nombre de règles et de normes à respecter scrupuleusement.

Le **PPMS** (*Plan Particulier de Mise en Sûreté*) est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

La responsable, ses deux adjoints et les animateurs peuvent soigner un enfant en cas de blessure et leur administrer des médicaments en cas de PAI (*seulement si une protocole, une ordonnance et une autorisation parentale sont présentes*). Il est impératif de tenir à jour le cahier d'infirmerie dans lequel est précisé les soins quotidiens, de veiller à l'état de santé de celui-ci et d'en informer les responsables de service ainsi que leurs parents.

Durant les temps périscolaires, les enfants doivent être installés de manière à faciliter la circulation et de laisser libre d'accès les issues et voies de dégagement en cas d'accident ou d'incendie. L'équipe d'animation connaît les consignes de sécurité ainsi que l'emplacement des extincteurs, des issues de secours et des plans d'évacuation.



6.2 Règlementation

Le PPMS :

Il est instauré dans les établissements scolaires français depuis 2002. Son objectif est de préparer, à une situation de crise, les équipes enseignantes, le personnel et les enfants des équipements scolaires. Il a été mis en place à la suite de la tempête de décembre 1999 et de la catastrophe industrielle sur le site AZF de Toulouse survenue en septembre 2001. Chaque PPMS est défini en accord avec la préfecture de police.

Depuis 2015, la mise en place d'un PPMS est obligatoire pour l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées. Ces équipements d'enseignement doivent par ailleurs s'équiper d'une alarme visuelle ou sonore avec éventuellement un signalement auprès de la gendarmerie ou du commissariat. Les risques liés aux attentats et intrusions ont été ajoutés au PPMS en 2016 à la suite des attentats de janvier et novembre 2015 à Paris, puis ceux du 14 juillet 2016 à Nice. Le financement des dispositifs est assuré par les collectivités locales.

Le PPMS est mis en place par le service pôle-enfance sur les temps périscolaires. Il est nécessaire d'actualiser ce plan et d'effectuer des exercices de sécurité chaque année.

- Risques majeurs
 - Industriels (*accident sur un site industriel ou lié à un véhicule transportant des matières dangereuses*)
 - Nucléaires
 - Climatiques (*tempêtes, inondations, feux de forêts...*)
 - Ruptures de barrages
- Risques liés aux attentats et intrusions
- Risques d'incendies

18

Les signaux d'alerte du PPMS doivent différer de ceux utilisés pour les risques d'incendie. Au déclenchement de ces signaux, l'évacuation ou le confinement peuvent être ordonnés suivant le type d'événement.



Le taux d'encadrement :

L'accueil périscolaire est encadré par la responsable du pôle enfance, ses deux adjoints, et une équipe d'animation composée de plusieurs animateurs permanents et vacataires.

Pour conduire et enrichir le projet pédagogique des accueils périscolaires, la sollicitation d'intervenants extérieurs est possible. Ceux-ci peuvent venir renforcer l'équipe d'animation. Ils interviennent ponctuellement, inscrits en supplément au sein de l'équipe d'encadrement. Ils sont également placés sous la responsabilité du responsable du pôle enfance.

Les animateurs assurant l'encadrement des mineurs au sein des accueils périscolaires sont soit :

- **Titulaires d'un diplôme professionnel**, d'un titre ou certificat de qualification prévu dans l'arrêté du 9 février 2007 article 2 ou en cours de formation à l'un de ceux-ci ou **Titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA)**.

- **Agents de la fonction publique** dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou cadres d'emploi spécifiques.

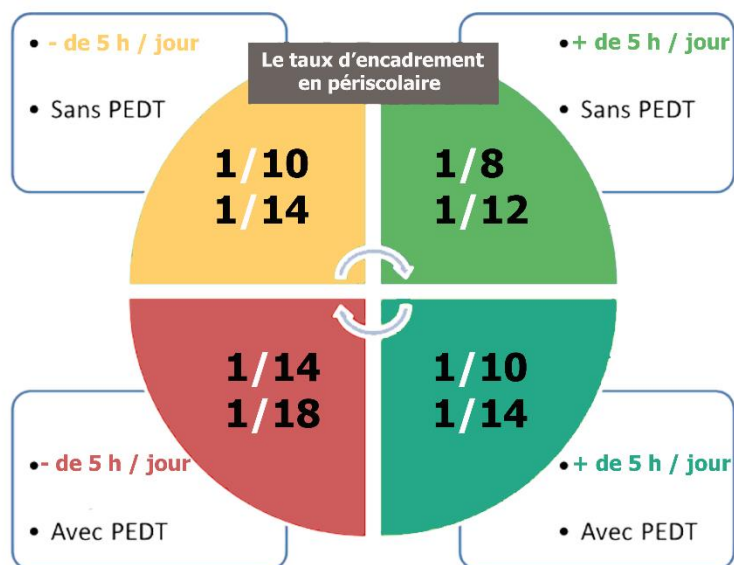
Ces animateurs qualifiés doivent constituer 50 % minimum de l'effectif d'encadrement requis par la réglementation.

- **Personnels non qualifiés** qui peuvent être à hauteur de 20% maximum de l'effectif d'encadrement

Nos accueils périscolaires s'inscrivent dans un projet éducatif de territoire, les taux d'encadrement applicables sont les suivants :

- 1 animateur pour **14 enfants** de moins de 6 ans (**maternelle**)
 - 1 animateur pour **18 enfants** de plus de 6 ans (**élémentaire**)
- (Ce taux ne s'applique pas à l'intérieur du restaurant scolaire durant la pause méridienne)*

Le service enfance-jeunesse est régi par la réglementation du Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Celle-ci interdit aux animateurs de laisser partir un enfant seul sans avoir une autorisation parentale et à l'obligation de vérifier que toutes les personnes susceptibles de venir le chercher, sont autorisées par les parents *(En cas de doute une pièce d'identité peut être demandée à la personne)*.



7 DES TEMPS DE PROFESSIONALISATION

7.1 Les formations

L'accent est mis également sur la formation aux premiers secours (PSC1) et incendie (extincteurs). Ainsi, plusieurs agents sont formés ou remis à niveau sur ces gestes essentiels.

La vérification du contenu des trousse de secours devra être réalisé au moins 2 fois par an afin de réapprovisionner en matériel et réactualiser les produits éventuellement périmés.

Plusieurs formations BAFA sont financées par an à 100% afin de bénéficier d'un vivier de professionnel suffisant qualifié pour répondre à la législation.

Par ailleurs, d'autres formations sont également proposées aux agents comme celles du **CNFPT** (*Centre National de la Fonction Publique Territoriale*) et du **DITEP** (*Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique*).

7.2 Les réunions

Pour permettre le bon déroulement des différentes activités/projets et de contrôler leur adéquation avec les objectifs fixés, des réunions régulières sont prévues.

Les débriefs

Ces réunions de 30 minutes, deux fois par semaine, permettent :

- D'évoquer les problèmes rencontrés
- D'échanger sur l'accompagnement des enfants et des outils mis à disposition
- De faire un point sur l'organisation
- De suivre des projets/activités et communiquer de l'actualité des écoles et de la commune
- D'effectuer une auto-évaluation sur les projets et activités menés afin de s'améliorer ou de comprendre certains dysfonctionnements, en vue de rechercher collectivement une solution ou de nouvelles idées.

Les temps de préparation

Selon les contrats des agents, les temps de préparation ont lieu une à deux fois par semaine. Ces moments ont pour vocation de permettre l'émergence des projets et des activités, de les élaborer et de les mettre en œuvre. Chaque membre de l'équipe peut donc exprimer ses envies et ses idées.

Un retour sur papier des différents projets d'animations ainsi que leurs bilans sont demandés aux agents.

Les réunions d'équipe

Elles ont lieu une fois par période, avant les vacances scolaires, et permettent de réunir les animateurs et les ATSEM autour de différents sujets. C'est également l'occasion de faire le bilan tous ensemble et d'ajuster les éventuels changements à venir. Cette réunion dure deux heures.



7.3 Les évaluations

Des évaluations régulières sont mises en œuvre, pour contrôler la qualité :

- ❖ **Des activités**
(intérêt et participation des enfants, activités réalisées, implication des animateurs, adéquation entre l'activité proposée et l'âge des enfants...)
- ❖ **Des projets d'animation**
(adéquation entre les ateliers proposés et les objectifs fixés, constater l'écart entre le « réalisé et le prévu »),
- ❖ **De la relation entre « enfants/animateurs » et « enfants/enfants »**
- ❖ **De la relation entre animateurs et avec les partenaires**
(liens de confiance avec les parents, les enseignants et les associations)
- ❖ **De l'implication de chaque animateur**
(entretien annuel et de fin d'année : Ces évaluations successives permettent de voir l'évolution du travail sur toute une période, mettant en évidence les objectifs fixés, ceux pour lesquels il faut persévérer et savoir remettre en question ses méthodes).

Les évaluations permettent également de cibler :

- ✓ Ses points forts et ses points faibles
- ✓ Ses perspectives d'évolution
- ✓ Ses besoins et ses désirs de formation

21

Une bonne évaluation permet d'être cohérent dans ses choix pédagogiques et d'en définir de nouveaux. C'est pourquoi, une grille d'autoévaluation sera transmise aux agents. Un suivi particulier pourra être mis en place avec un ou plusieurs agents si besoin (*objectifs à court ou long terme*).

8 LE CONSEIL MUNICIPAL

8.1 Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Il intervient en complément de l'éducation familiale, dans de nombreux temps où l'enfant est en collectivité (*école, centre de loisirs, association*).

L'objectif du CME est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge. Cela passe notamment par la familiarisation des processus démocratiques (*le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...*) mais aussi par une gestion de projets, par les enfants eux-mêmes. Ceux-ci sont accompagnés par un élu et un coordinateur.



Le Conseil Municipal des Enfants remplirait un triple rôle :

- 1/ Représenter et être à l'écoute des idées et propositions des enfants
- 2/ Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles, que sur l'ensemble du village
- 3/ Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux institutions éducatives ainsi qu'à l' élu référent

Le CME, correspond à une vision intergénérationnelle et moderne de l'action publique. Il promeut l'engagement fort des Jarreziens par l'implication des enfants dans de nombreuses manifestations. Ce conseil permet à 16 enfants de CE2 ou CM1 d'être élus pour une période de 2 ans. Pour cela, une campagne est organisée et les enfants peuvent se présenter auprès de leurs pairs pour les représenter. Ils créent une affiche, un slogan et un discours pour convaincre les enfants à voter pour eux.

Le CME se réunit environ 1 fois par mois, hors vacances scolaires et participent à plusieurs évènements :

- Soutien et participation à l'association « Nananère » (*en septembre*)
- Commémoration du 11 novembre et du 8 mai
- Stand au profit du Téléthon, 1 don contre un objet fabriqué par les enfants du périscolaire (*8 décembre*)
- Les vœux du Maire
- Le Carnaval « Sports Challenge », organisation d'un mélange intergénérationnel autour du sport (*en mars*)
- Le CROSS qui permet de récolter des fonds pour une association qu'ils choisissent (*en mai*)
- Rencontre Inter-CME avec les communes de la COPAMO

8.2 Vers le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

L'installation d'un CMJ à Soucieu-en-Jarrest émane d'une volonté politique locale d'instaurer une instance de dialogue avec les jeunes âgés de 11 à 17ans :

- Afin de prendre en considération leurs avis sur le fonctionnement de leur commune, et en particulier sur la politique menée à destination de la jeunesse (*réflexion sur les dossiers engagés par le Conseil Municipal...*)
- Afin de soumettre et de participer à des projets tenant compte de l'intérêt général. Finalement, il s'agit d'institutionnaliser la place des jeunes dans la commune et de leur reconnaître un droit à participer à la vie démocratique locale. Ils émettent des avis parfois différents et prennent des initiatives.
- Le CMJ sera amené à échanger et à travailler avec différents services municipaux et élus.
- Le CMJ est donc une instance consultative de la commune, force de propositions, d'informations, et de communication sur différents sujets d'intérêt communal. Ils pourront être invités aux temps forts de la vie communale et aux commémorations de toute nature.
- Ce conseil permet à 15 jeunes de la 6^{ème} à la terminale d'être élus pour une période de deux ans. L'ensemble des membres participe à 6 ou 8 séances par an.

